

se moque de la loi depuis plus d'un an. Il y serait très-probablement arrêté, mais il n'y a pas de magistrat pour l'incarcérer, ni de place pour l'emprisonner, plus près que le Sault Ste. Marie, à 300 milles de distance.

La compagnie de la Baie d'Hudson possède ici une grande ferme sur laquelle elle récolte de l'avoine, de l'orge et toute espèce de légumes, et il n'y a aucun doute que l'on pourrait aussi récolter du blé. Le poisson est très-abondant dans la rivière et dans la Baie, et M. McIntyre me dit qu'il a été pris 30 quarts de poisson blanc d'un seul coup de seine, tout près du Fort William.

A notre retour vers le Sault, nous essayâmes de nouveau de toucher à l'île Michipicoton, mais cela fut impossible, et par conséquent il fallut ramener le minerai au Sault Ste. Marie, d'où il était parti.

Je regrette d'être obligé de donner un aussi pauvre rapport de notre côté du lac Supérieur, mais là où il n'y a presque rien que la forêt vierge, il n'y a guère matière à rapport. Je me trompe peut-être en disant qu'il n'y a presque rien que la forêt-vierge, car l'on admet partout que notre rive nord est aussi riche en minerais que la rive sud, sinon plus riche.

Mais lorsque nous voyons la Compagnie des Mines de Montréal posséder pas moins de 16 emplacements de mines, sur le lac Supérieur, ou 160 milles de territoire, le tout accordé par lettres-patentes, bien que les lignes de front seules soient tirées, sans une seule ligne latérale et sans qu'un seul homme y travaille, cela ne présage rien de bon et, empêche les explorateurs de s'y aventurer, car, après avoir dépensé beaucoup de temps, de travail et d'argent, s'ils trouvent un emplacement, il y a dix chances contre une qu'elle est enclavée dans un des emplacements de deux milles par cinq de la Compagnie des Mines de Montréal.

Je transcris ici un extrait du *Mining Journal* de Portage Lake, en date du 10 septembre 1864, qui indique jusqu'à un certain point l'opinion de la rive sud sur celle du nord.

EXTRAIT DU MINING JOURNAL DE PORTAGE LAKE, MICHIGAN, 10 SEPT. 1864.

*Affaires des Mines Canadiennes.*

"Qu'il existe des dépôts de minéraux très-riches et très-considérables sur la rive nord ou Canadienne du lac Supérieur, est un fait bien admis de tous ceux qui connaissent le pays; et beaucoup en auraient profité, si le gouvernement Canadien n'eût pas mis tant d'entraves sur leur chemin que ce serait perdre son temps que d'essayer de les surmonter.

"Le premier grand obstacle a été l'établissement de monopoles, presque semblables à celui de la compagnie de la baie d'Hudson, et le paiement d'un droit de régle sur chaque livre de minerai, d'après l'estimation d'officiers publics. En outre, le gouvernement a été extrêmement lent à faire faire les arpentages nécessaires, et bien que le droit de régle ait été aboli, il est cependant absolument impossible d'acheter une étendue de terre à cause de l'absence de bornes descriptives.

"D'après les renseignements obtenus de personnes de position et d'expérience, nous croyons qu'il existe de l'argent et du cuivre sur le territoire Canadien, dans des formations semblables à celles de notre région, qui ont été si productives et incontestablement rémunératives. Nous sommes depuis longtemps de cette opinion, et en face du rapport de Sir William Logan au parlement Canadien, dans lequel il décrit fidèlement et scientifiquement les richesses métallifères du district Canadien du lac Supérieur, il est étonnant que nos voisins aient montré si peu d'activité à développer les ressources de leur pays.

"A ce sujet, nous pouvons mentionner le nom de C. W. Starnes, écuyer, de Montréal, qui, nous dit-on, a visité, avec D. S. Ogden, écuyer, et l'Hon. E. H. Thompson, de New-York, toute la chaîne de mines depuis les montagnes du Pore-Epie jusqu'au Havre de Cuivre, et pris des notes détaillées sur les principales mines, sur leur exploitation, etc., dans le but de soumettre le sujet au parlement à sa prochaine session. Nous espérons que les opinions de ces messieurs auront l'effet d'apporter un changement radical dans l'exploitation des mines Canadiennes, et surtout de faire terminer les arpentages par le gouvernement.